

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 7 mars 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Hubert Martin

ETAIENT PRESENTS :

M. Henri GUICHARD, Président
MM. Marc BORNECK - Philippe GOTTELAND - Guy SAILLARD – Jacques LANÇON - vice-présidents
Mme Odile SIMON – MM Gérard MARECHAL – Franck DAVID - Roland SAMARDIA - Jean-Paul GRUET-MASSON – Jacky REVERCHON – Claude GIRAUD - Jean-Pierre GOYPIERON - René BERNARD – François BOUVERET – Albert HILAIRE, Délégués titulaires, et Mme Marie-Thérèse BROCARD, Déléguée Suppléante

EXCUSES :

Mmes Christiane GUGGER - MM. Robert VOUTHIER – Christian RICHARD – Raphaël PERRIN – Jean-Jacques COURT - Délégués titulaires
MM. Patrice BAU - Christian MERCIER – Jean JACOUTOT - Roland BELLORGIE - Jacky ROSAT – Louis LAVRY – Jacques VUILLERMOZ - Jean-Claude MILLET – Pierre REGNIER - Jean-Claude PYANET – Emile BEZIN - Jacques BIGNON – Hervé REVOL – Jean-Pierre MIGNOT – Jacky LAMBERT - Mmes – Michèle GUILLOBEZ – Béatrice OFFNER - Marie-Christine CHAUVIN - Délégués suppléants
M. le Préfet du Jura
M. le Président du Conseil général
Mme Stéphanie LEMAITRE – Direction régionale de l'ADEME
Mme Agnès SPECQ – SICTOM de la zone de Lons
Mme Audrenne BEDEAU – SICTOM de la Région de Champagnole
M. Eric BOSVY – SICTOM de la zone de Dole
M. Eddy LUSSIANA – SICTOM du Haut Jura
M. Franck PACOUD – Communauté de Communes du Pays des Lacs
Mme Sarah VIONNET – Communauté de Communes du Pays de Salins les Bains
M. Christophe DOISEAU - Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Michèle LE MEUNIER – Trésorière Principale
MM. Hubert MARTIN, Didier CAPDEVILLE et Matthieu HONNORAT, Mmes Zora QOCHIH, Bénédicte JORCIN et Sandra MERCIER - SYDOM du Jura.

Approbation du compte rendu du 11 octobre 2013.

1/ Marché CDTOM

Le SYDOM possède des installations de transfert et de traitement des déchets ménagers, collectés par ses adhérents.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 7 mars 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Hubert Martin

Le présent marché concerne la gestion du Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (CDTOM).

Les installations du CDTOM (UIOM _ou UVE_ et Centre de tri) sont actuellement exploitées via deux contrats distincts qui arrivent à échéance le 15 septembre 2014.

Le SYDOM du Jura s'est engagé dans la passation d'un marché de type conception-réalisation-exploitation, composé de 2 lots distincts :

- Lot 1: dédié à la modernisation et à l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) ;
- Lot 2 : propre à la modernisation et à l'exploitation du centre de tri.

Lors de sa réunion du 7 février 2014, le Jury a procédé au classement des offres.

La Commission d'appel d'offres du 14 février 2014 a confirmé le classement du Jury et a attribué le marché aux candidats suivants :

- Lot 1 : Valest en variante 1
- Lot 2 : Sita en variante 1

Le Bureau syndical du 14 février 2014 a émis un avis favorable.

Débat :

M. Borneck demande des précisions sur le dossier VALEST, à propos de la vente de chaleur et d'électricité. M. Martin précise que c'est le SYDOM qui vend ces énergies.

Concernant les travaux, il est prévu la rénovation du four, rénovation de la cheminée, rajout de silo pour les produits des traitements de fumée, des équipements pour prélever une partie des matériaux triables encore présent dans les ordures ménagères résiduelles, ainsi que la mise en balles des ordures ménagères qui permettront de les incinérés plus tard, en cas de période creuse.

Pour la valorisation énergétique, le SYDOM avait le choix de remplacer la turbine existante par une turbine plus puissante ou de rajouter une seconde turbine en série, c'est cette seconde option que le choix s'est orienté.

Pour la partie tri, un certain nombre d'amélioration sur les conditions de travail des trieurs a été retenu, un peu plus d'optimisation avec l'ajout d'une machine de tri optique qui conduira à des réductions du nombre de personnes sur les chaînes de tri, actuellement il y a environ 55 personnes, après les travaux il y aura environ 44 personnes. M. Gotteland tient à préciser que sur le personnel aussi bien que sur l'incinération que sur le tri, c'est que toutes les personnes en CDI auront la possibilité de rester.

M. Girod précise qu'il ne s'oppose pas à la décision mais demande la non-participation pas au vote.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, avec une demande de non-participation au vote, a



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 7 mars 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Hubert Martin

- ENTERINE le choix de la Commission d'Appel d'offres du 14 février 2014,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier (contrat, avenant, ...)
- DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2014 et aux exercices suivants.

2/ Compte administratif 2013

Le Compte administratif retrace l'exécution des différents documents budgétaires adoptés au cours d'un exercice : Budget primitif, Budget supplémentaire et Décisions modificatives.

Ce document comptable permet, tant en dépenses qu'en recettes, en Section d'Investissement que de Fonctionnement, de :

- . comparer les prévisions et les réalisations,
- . dégager les crédits à répartir, qui correspondent à des crédits affectés à des opérations ou actions non achevées en totalité à la clôture de l'exercice,
- . d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice.

La Commission « finances » a donné un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 29 janvier dernier.

Le Bureau syndical du 14 février 2014 a émis un avis favorable.

Débat :

Fonctionnement :

Transport : Le surcout du détournement est très important, c'est pourquoi il faut optimiser les transports de détournement, la logistique, optimiser les destinations pendant les arrêts techniques. Qui est aléatoire car certaines usines ne peuvent nous recevoir, le détournement représente environ 619 000 €.

Prix de reprise : les prix de reprise de matériaux varie énormément d'un trimestre à l'autre, à titre d'exemple le plastique sur une année a perdu environ 100 €/tonne.

La qualité du bac bleu cette année a été exceptionnelle, ce qui impacte une baisse de recette pour le SYDOM, il est souhaitable de revoir les tranches de facturation.

Il apparaît un déficit de fonctionnement de 498 947 €, 128 700 € de reversement carton de 2012, puis 270 000 € de reversement aux adhérents du résultat 2012 où les élus du SYDOM avaient fait le choix de reverser en 2013. Il

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 7 mars 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Hubert Martin

y a environ 398 700 € qui sont partagé entre les adhérents, au final il y a 110 000 € de déficit sur l'exploitation 2013.

Investissement :

Casier 4 & 5 : aménagement de terrain : Une prévision avait été prévue pour Vinci en cas de décision contre le SYDOM. Le coût de revient d'un casier est d'environ de 1 million à 1.5 millions d'euros. L'autorisation d'exploiter au Centre de stockage se termine en 2026.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2013,
- ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'ils sont détaillés dans le document joint en annexe.

3/ Compte de gestion 2013

Après s'être fait présenter les Budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les Décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2013,

Le Bureau syndical du 14 février 2014 a émis un avis favorable.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de gestion proposé par Madame la Trésorière principale, pour l'exercice 2013, est en tout point conforme au Compte administratif.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 7 mars 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Hubert Martin

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- DECLARE que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4/ Affectation du résultat

Monsieur le Président expose au Comité syndical,

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 3 347 555.78 €

que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de - 498 946.97 €

alors l'exercice 2013 a généré un excédent de fonctionnement de 2 848 608.81 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat

La Commission « finances » a donné un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 29 janvier dernier.

Le Bureau syndical du 14 février 2014 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, avec 3 abstentions,

Décision :

le Comité syndical décide d'AFFECTER ce résultat comme suit :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit prioritairement au compte 1068: 546 349.32 €

- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 2 302 259.49 €

5/ Budget primitif 2014

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 7 mars 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Hubert Martin

Au vu du projet de Budget primitif joint en annexe,

La Commission « finances » a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 29 janvier dernier.

Le Bureau syndical du 14 février 2014 a émis un avis favorable.

Débat :

Fonctionnement :

Le budget 2014 est sensiblement le même que le budget 2013, c'est un budget de transition, sachant que les contrats d'exploitation et de tri débiteront le 15 septembre prochain. Les montants d'investissements sont inscrits, mais pas forcément utilisés cette année.

La principale évolution concerne la hausse de la TVA qui passe de 7 à 10%.

Impôts et taxes : Si l'exploitant dépasse le seuil de valorisation, le SYDOM paiera moins de TGAP.

M. Borneck signale que la TGAP va fortement augmenter fin 2014.

M. Borneck souligne qu'il ne faut pas vendre le prix de la chaleur en dessous du prix du marché. Il sera très vigilant sur ce point.

M. Lançon propose de réunir au plus vite le nouveau bureau après les élections, pour définir les prix de vente de chaleur.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, avec 3 abstentions, a

- ADOPTE le Budget primitif de l'exercice 2014, reprenant les résultats des Sections d'Investissement et de Fonctionnement de l'exercice 2014,
- VOTE, par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en Sections d'Investissement et de Fonctionnement,
- ADOPTE les balances des Sections d'Investissement et de Fonctionnement et la Balance générale.

6/ Bilan social 2013

Chaque année, le SYDOM du Jura présente le Bilan social des ressources humaines.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 7 mars 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Hubert Martin

Ce document retrace l'évolution des effectifs, les absences, les recrutements, les formations, l'état des avantages sociaux, ...

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- PRIS ACTE du Bilan social 2013 du SYDOM du Jura.

7/ Poste de maître-composteur

Depuis le 1^{er} Juillet 2012, le SYDOM a recruté un maître-composteur pour le pôle « prévention des déchets », qui intervient notamment dans le domaine du compostage collectif en pied d'immeuble et réalise diverses animations autour du compostage de proximité.

Cette ressource en personnel étant toujours nécessaire, d'une part, étant toujours financée par l'ADEME au titre du PLP, d'autre part, et l'agent actuel donnant satisfaction, enfin, il est envisagé de renouveler son contrat pour une période d'un an.

Le Bureau syndical du 14 février 2014 a émis un avis favorable.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- RENOUELE ce poste de maître-composteur pour une durée d'un an,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier (contrat, avenants, ...)
- DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2014 et aux exercices suivants.

8/ Poste de chargé de communication

Considérant d'une part l'échéance du contrat de l'agent de communication au 6 Juillet 2014 et la nature des actions de communication, dont la définition et la durée dépendent :

- des résultats du tri,
- des moyens alloués par le Comité syndical, les sociétés agréées, les autres éco-organismes, les partenaires institutionnels, ADEME et Conseil général du Jura notamment,

Considérant d'autre part l'évolution du taux d'erreurs de tri qui détermine les conditions de travail des opérateurs et la productivité du centre de tri,



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 7 mars 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Hubert Martin

Considérant enfin l'effet de levier des actions de communication sur les soutiens « à la tonne triée » d'Eco-Emballages, 4 M€ de soutien pour 400 000 € de communication, et l'utilité de la communication au service du Programme local de prévention,

Il convient de poursuivre les actions de communication au rythme actuel.

Le Bureau syndical du 14 février 2014 a émis un avis favorable.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- AUTORISE le Président à recruter l'agent actuel sur un poste de chargé de communication sur le grade des attachés territoriaux au 4ème échelon, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Juillet 2014,
- AUTORISE le Président à signer tout document concernant relatif à ce dossier,
- DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2014 et aux exercices suivants.

9/ Registres des marchés publics et des procédures adaptées 2013

Durant l'année 2013, plusieurs marchés publics et procédures adaptées ont été lancés et attribués par le Président et/ou le Directeur Général des Services dont le détail figure en annexe.

Le Bureau syndical du 14 février 2014 a émis un avis favorable.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- PRIS ACTE des attributions des marchés publics et des procédures adaptées réalisées en cours d'année 2013,
- VALIDE les registres des marchés publics et des procédures adaptées 2013.
- CONFIRME la délégation de signature au Directeur Général des Services pour le contrat de la ligne de trésorerie signé le 6 mars 2014.

10/ Convention avec Eco-folio



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 7 mars 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Hubert Martin

Eco-folio a demandé au SYDOM de confirmer la délibération du 11 octobre 2013 qui autorisait le Président à signer la nouvelle convention (2013-2016).

Le Bureau syndical du 14 février 2014 a émis un avis favorable.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, avec 2 voix contre et 1 abstention, a

- CONFIRME l'autorisation donnée au Président de signer la nouvelle convention avec Eco-folio et tous documents concernant ce dossier.

11/ Convention avec Eco-TLC

La filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) dédiée aux « textiles, linges et chaussures » (TLC) s'est développée depuis quelques années.

En relation avec l'Association des Maires de France, l'éco-organisme Eco-TLC a présenté une nouvelle convention de partenariat avec les collectivités.

Le Bureau syndical du 14 février 2014 a émis un avis favorable.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- CONFIRME l'autorisation donnée au Président de signer la nouvelle convention avec Eco-TLC et tous documents concernant ce dossier, en précisant que le SICTOM de Dole a signé sa propre convention.

12/ Bilan du pôle communication 2013

Vu le bilan de communication 2013 joint en annexe,

Débat :

M. Martin précise que les 35% des dépenses sont reversées aux adhérents, ¼ pour le personnel et environ 30% d'action. Quant aux recettes, 30 % des Eco-organismes, 40% de frais de personnel pour les ambassadeurs du tri et moins de 30% du budget ???

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 7 mars 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Hubert Martin

- PRIS ACTE du bilan 2013 du pôle communication

La séance est levée à 16 :30, et Monsieur le Président invite tous les élus et le personnel du SYDOM pour la remise de médaille de 2 agents du SYDOM et de partager le verre de l'amitié.